

## Politique de la ville : 2,3 millions d'euros à consommer d'ici la fin du mois



Une belle somme dont a failli être privée Mayotte. Mais le préfet Seymour Morsy se veut rassurant, ces fonds iront bien à la politique de nos villes avant la date butoir.

[Page 2](#)



Votre portail captif par



**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

## Politique de la ville

# Politique de la ville : 2,3 millions d'euros à consommer d'ici la fin du mois



*Signature du contrat de ville en Petite Terre*

**Une belle somme dont a failli être privée Mayotte. Mais le préfet Seymour Morsy se veut rassurant, ces fonds iront bien à la politique de nos villes avant la date butoir.**

Alors que notre territoire souffre de dotations déficientes, est en manque d'investissements, que les communes déficitaires ne peuvent engager de budget pour l'action sociale, seuls 18% des crédits affectés à la politique de la ville étaient consommés en ce début novembre.

Le commissaire général délégué à l'égalité des territoires, Raphaël Le Mehaute, a d'ailleurs adressé au préfet de Mayotte un courrier

d'alerte, informant que « tous les crédits qui ne seront pas engagés avant le 27 novembre seront donc définitivement perdus pour votre département. »

Car, sur près de 3 millions d'euros, plus exactement 2,863 M€, seuls 513.000 euros ont été engagés en vue d'être consommés. Ce qui pose un problème de « cohérence et de crédibilité sur le terrain », appuie Raphaël Le Mehaute. Difficile en effet de demander davantage de moyens lorsqu'ils ne sont pas consommés.

Plusieurs explications à cela : « Nous n'avions ni l'ingénierie, ni les projets, ni l'engagement des

communes pour les consommer », explique le préfet de Mayotte. Seymour Morsy est d'ailleurs catégorique, « tous les fonds seront consommés d'ici la fin du mois. » Les contrats de ville sont là pour ça.

## Mobilisation indispensable des communes

Les nouvelles procédures d'accès à ces fonds sont aussi en cause : « avant une seule plateforme régisait les sommes. Maintenant, il faut passer par tout un tas de comités et commissions », explique un connaisseur du dossier.

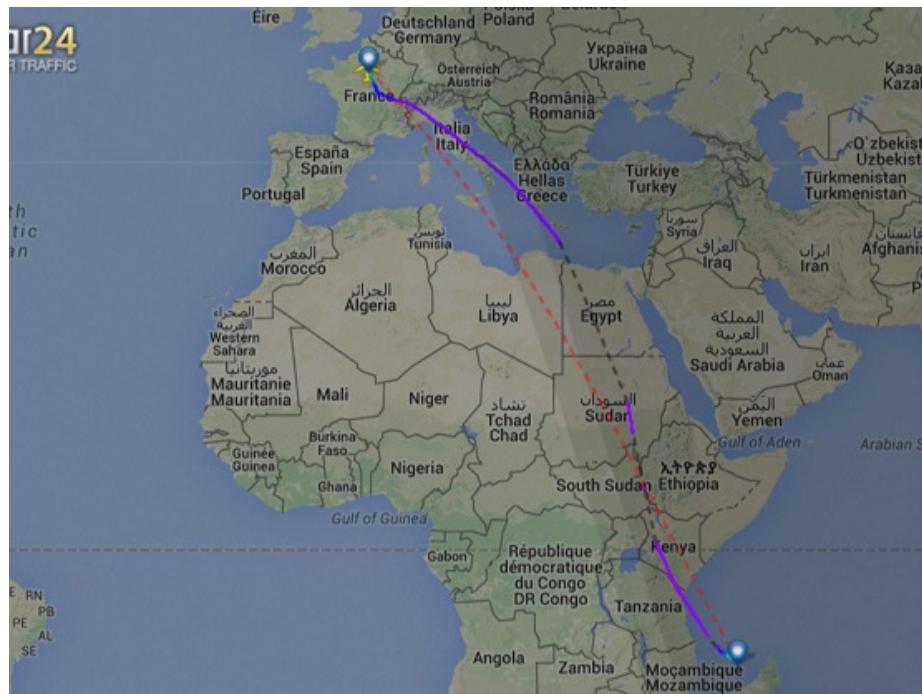
Le risque était donc fort de voir cette année ces crédits s'envoler alors qu'ils avaient pratiquement été intégralement consommés jusqu'à présent. Pour éviter d'en arriver là, notre interlocuteur évoque la possibilité pour le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'ex Agence nationale pour la cohésion sociale « de faire des reports de crédits ». Alors que pour le préfet, « seul la mise en place d'une programmation pluriannuelle pourrait éviter de devoir se repositionner chaque année », tout en donnant plus de lisibilité à l'action communale.

Il faut aussi que les dites communes se mobilisent pour acquérir la connaissance des nouveaux mécanismes et se doter des compétences adaptées. Des financements existeraient pour les ressources humaines, avec des recrutements indispensables en chargés de mission de la politique de la ville ou des chefs de projets.

**Anne Perzo-Lafond**

## Aérien

# Questions sur le ciel égyptien, route aérienne essentielle pour Mayotte et La Réunion



La route aérienne entre la métropole et Mayotte par flightradar

**Depuis la catastrophe de l'Airbus russe de Metrojet, plusieurs compagnies aériennes, dont Air France, ne survolent plus la région du Sinaï en Egypte. La mesure pourrait être étendue à l'ensemble de l'espace aérien égyptien et concerner d'autres compagnies. Avec d'importantes conséquences.**

Le vol Corsair SS874 qui assure les liaisons entre Paris et Mayotte survole actuellement l'Egypte. C'est aussi le cas d'Air Austral et de toutes les compagnies qui opèrent des liaisons au départ de la métropole vers Dzaoudzi mais aussi Saint-Denis à La Réunion. Elles traversent aujourd'hui l'espace aérien égyptien du nord au sud

ou du sud au nord passant à la verticale du Caire. Elles laissent le Canal de Suez sur leur droite ou sur leur gauche et plus loin encore le Sinaï, objet de fortes inquiétudes actuellement pour le secteur aérien.

Après la catastrophe de l'Airbus A321 de Metrojet, Air France comme d'autres compagnies a décidé de ne plus survoler la région du Sinaï, cette péninsule en forme de triangle entre la mer Méditerranée et la Mer Rouge. Cette restriction n'a aucune conséquence pour Mayotte, la compagnie aérienne métropolitaine ne desservant pas Pamandzi. Aucune conséquence à noter non plus pour La Réunion, qui, elle, fait partie du programme

d'Air France... Mais les choses pourraient évoluer dans un très proche avenir.

Aucune mesure n'a encore été officiellement annoncée mais Air France aurait déjà pris la décision de contourner entièrement l'espace aérien égyptien, ce qui ne serait pas sans conséquence pour les vols au départ ou à destination de la Réunion.

## Onze pays sous restriction

Air Austral, qui comme Corsair ou XL Airways, emprunte des routes quasiment identiques à celles d'Air France sur cet axe nord-sud, sud-nord, s'en tient aux directives de la Direction générale de l'aviation civile. Au sein de la DGAC, la direction des opérations met à jour régulièrement une note sur le survol des zones de conflit.

Cette circulaire qui «a pour objet de lister les zones en dehors du territoire national faisant l'objet de restrictions de survol ou d'interdictions de pénétration par les autorités françaises transporteurs aériens français» a été mise à jour le 29 octobre dernier. On y trouve l'Ukraine, l'Irak, l'Iran, la Syrie, l'Afghanistan, le Pakistan, le Yémen, mais aussi des pays qui se trouvent sur la route des vols au départ ou à destination de Mayotte et de la Réunion : la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et la Libye. Ni l'Égypte ni même la région du Sinaï n'y ont déjà été intégrées.

## Des vols au-dessus de 7.000 mètres

L'apparition de la Libye dans la liste remonte au 31 juillet

2014, et jusqu'à nouvel ordre la DGAC demande aux transporteurs aériens français de ne pas faire pénétrer leurs avions dans l'espace aérien du pays.

Depuis le 27 mars dernier, les compagnies aériennes françaises doivent également veiller à ce que leurs appareils maintiennent en permanence un niveau de vol supérieur ou égal au FL240 (un «niveau de vol», «flight level» ou FL en anglais qui correspond à 7.200 m) dans l'espace aérien du Soudan et du Sud-Soudan. Même recommandation pour la Somalie.

Si les avions de ligne, qui partent ou arrivent à Mayotte ou à la Réunion, survolent ces derniers pays et notamment pour la Somalie, Mogadiscio porte d'entrée et de sortie de l'océan Indien, ils le font largement au-dessus de 7.000 mètres, croissant aux alentours de 10.000 mètres voire plus.

Pour l'instant, les restrictions de survol entre la métropole et notre région n'ont donc aucune conséquence sur le trafic. Si l'espace aérien égyptien venait à être fermé, il en serait tout autrement. Avec l'interdiction de survol de la Libye, les avions devraient effectuer des détours très importants et très pénalisants avec peut-être une escale technique intermédiaire.

**Le JDM avec le JIR.**

**LE JDM**

## Social

# Gohou en novembre, festivités en décembre pour les jeunes de Koungou !



*La limousine n'a pas hésité à barger pour accueillir Gohou et Nastou*

**Face au succès remporté il y a deux ans avec 4.000 spectateurs à Koungou, Tanchiki Maore fait revenir l'humoriste Gohou pour deux dates à Mayotte. Un spectacle dont les bénéfices iront nourrir un programme d'actions pour les jeunes de la commune.**

Gohou remet ça à Mayotte ! Celui qui veut gifler la terre entière arrive avec son souffre douleur préféré, Nastou, sa comparse au théâtre. Ils arrivent pour deux soirées, l'une le 13 novembre à Sada, le 14 à Koungou.

Même comédien, même organisation, qui avait été une réussite il y a deux ans, cogitée par Tanchiki Maoré : « ce sont les jeunes de l'association l'« Esprit sportif de Koungou » qui vont de nouveau assurer la sécurité. » Vêtus de tee-shirts, ils avaient assuré la circulation et surveillé le parking pendant le spectacle. Une organisation parfaite. En échange, tout au long de l'année, Tanchiki Maore, le directeur de MAP, Mayotte Assainissement propreté, les aide en leur fournissant des équipements sportifs, comme des ballons, de

tee-shirts ou les coupes. Des « kermesses dromadaires » !

Des activités qu'il compte élargir avec un programme au top dans la commune de Koungou pour les vacances de Noël : « tous les soirs, une 'kermesse dromadaire', itinérante va se déplacer de villages et villages. Les lundis à Longoni, mardis à Kangani, mercredis à Trévanî, jeudis à Koungou, vendredis à Majicavo Koropa et samedis à Lamir. »

L'idée est d'occuper ces jeunes désœuvrés, « pour qu'ils n'aient plus envie de dégrader nos biens, mais qu'ils soient moteurs de festivités pour tous les habitants de la commune qui se déplaceront ainsi de villages en villages », se réjouit Tanchiki Maore. Un brassage inter village qui ne pourra qu'être bénéfique.

En attendant, il partait ce mercredi férié pour l'aéroport avec sa grosse limousine blanche, qui a fait sensation sur la barge, histoire de réserver à Gohou et Nastou, un accueil digne d'un ministre...

**Anne Perzo-Lafond**

## Grève générale

# L'intersyndicale reconduit la grève avec une opération escargot demain à l'aube



*L'intersyndicale rend compte à la base hier mardi à milieu de matinée après les discussions avec la ministre des Outre-mer*

**Le mouvement continue et devrait avoir d'importantes conséquences sur les routes de Mayotte demain jeudi matin. L'intersyndicale annonce une opération escargot dès l'aube et maintient intacte l'ensemble de ses revendications qu'elle juge non-satisfaites.**

Les représentants de l'intersyndicale réunis ce mercredi matin ont décidé de reconduire le mouvement lancé la semaine dernière. Après une première journée de mobilisation le mardi 3 novembre, puis deux journées d'actions, liées à l'arrivée puis aux discussions avec la ministre des Outre-mer, le mouvement devrait prendre des formes nouvelles à partir de demain jeudi. « La

grève continue et les actions seront amplifiées », écrit l'intersyndicale dans un communiqué.

Une opération escargot sera mise en place demain à l'aube sur les routes de Mayotte, sans que l'on saache encore précisément quels axes seront concernés. Mais il semble évident que l'ensemble des accès à Mamoudzou seront concernés. La barge devrait fonctionner normalement sans pour autant que l'on saache avec certitude si les rotations seront perturbées.

Des réponses « insatisfaisantes » Pour l'intersyndicale, « les réponses de gouvernement demeurent insatisfaisantes, malgré les successions de rencontres qui ont eu lieu le 10

novembre (le matin avec la Ministre et avec le Préfet et les Conseillers de la Ministre des Outre-mer l'après midi). En effet, s'agissant du secteur privé, l'intersyndicale doit encore insister auprès du gouvernement sur la transposition IMMEDIATE du code du travail. Nous prenons acte des concertations prévues avec Monsieur LEDEME. »

« S'agissant du secteur public, même si un travail d'état des lieux de l'ancienneté générale de service des agents intégrés dans les fonctions publiques doit être mené, le gouvernement doit préalablement ACTER le principe de la reprise en compte de leur AGS et fixer un calendrier de mise en œuvre », indique l'intersyndicale.

Par ailleurs, l'intersyndicale dit regretter que la ministre n'ait pas « daigné évoquer les revendications relatives à l'indexation des salaires ainsi que l'attractivité du territoire ». Elle continue enfin à déplorer « les sanctions prises à l'encontre des responsables syndicaux et agents en lutte », un sujet qui n'a pas été abordé.

**RR**

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.